



# Bulletin d'adhésion au SNUipp

## Année scolaire 2015 / 2016

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, paritaire et démocratique. Je suis informé que le SNUipp est affilié à la FSU et que les cotisations sont versées de la part de la FSU.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour adresser ses publications.

**Le service-voies ?**  
66% de la cotisation syndicale est déductible des impôts.  
Ainsi pour 100 € versés au SNUipp, l'Etat vous reverse 66 €. La cotisation effective sera donc de 34 €.  
Pour quelqu'un qui ne paie pas d'impôts, vous

### J'adhère au SNUipp - FSU

NOM : .....  
Prénom : .....  
Adresse (complète) : .....  
Téléphone : .....  
Téléphone portable : .....  
Mail : .....  
Établissement d'exercice : .....  
Téléphone : .....  
Situation administrative : .....  
Echelon : .....

Montant de la cotisation : .....  
Date et signature : .....

**SNUipp 46** 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79  
http://46.snuipp.fr mel: [snu46@snuipp.fr](mailto:snu46@snuipp.fr) Dir de la publication : Benoit Debals ch. des Condamines 46090 Pradines  
imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN :1241-3542 N° CPPAP : 0417 s 07301

N° 95 août 2015 trimestriel

Déposé le 26 août 2015

# Mépris

Notre profession ressent depuis longtemps un besoin de reconnaissance de la part invisible de notre travail. Si des points semblent s'améliorer comme les temps de décharge des directeurs de petites structures, la part variable, le ratio de la hors classe... Nos supérieurs continuent de méconnaître notre métier.

Ainsi, et malgré nos demandes, la hiérarchie refuse de prendre en compte la deuxième journée de pré-rentrée que nous effectuons tous.

Alors que nous devons commencer le long travail matériel de mise en place de nos classes, on nous demande de ne pas compter cette journée du vendredi 28 août. Cela au mépris de notre nécessaire besoin de repos puisque nous devons travailler sur des questions infantilisantes deux mercredis après midi de plus.

**Plus que jamais, la question de nos obligations de service pose problème, le SNUipp combattra encore ces dysfonctionnements.**



**Cette semaine, certains partent au soleil...**

L'équipe du SNUipp tient à souhaiter une bonne retraite aux collègues qui rejoignent des horizons moins laborieux:

- |                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| Bargain Sylvie      | Carrara Brigitte,   |
| Caussanel Patricia  | Chavaudra Daniel    |
| Certhoux Evelyne,   | Dobiezynski Jacques |
| Dobiezynski M-Reine | Giacobbo Jean       |
| Jandin Simone       | Lefebvre Martine    |
| Mabru Catherine     | Marie Geneviève     |
| Marthon Jean-Luc    | Ravix Brigitte      |
| Raynaly Suzanne     | Ricard-G Nicole     |
| Schneider Agnès     | Tellier Claudine    |

### Sommaire :

- Page 1 : Edito, Retraités 2015
- Page 2 : Remaillage des écoles, PES
- Page 3 : Hors classe, L.A. PE, , Ineat/Exeat, Retour sur 2014—2015
- Page 4 : Bulletin d'adhésion

Instit (adj)	Péj able grille)	Hors classe		PEGC	PES : 100 €			
		Echelon	€					
3	120,5	3	125,5	4	201	8	138	Director 2/4 cl : + 6 €
4	123,5	4	132,5	5	211	9	153	Director 5/9 cl : + 8 €
5	126,5	5	144,5	6	221	10	164	Director 10 cl et + : + 12 €
6	128,5	6	149,5	7	231	11	178	Enseignant spéc. : + 6 €
7	131	7	161				195	
8	133	8	166	Retraite			201	Temps partiel : au prorata du temps
9	140	9	176	" de 900€ à 1500€	122 €		179	
10	148	10	190	de 900€ à 1500€	135,5 €		183	Élément M2 : 32 €
11	162	11	206	+ de 1500€	144,5 €		192	A.E., EVS., AVS : 32 €

Chaque à l'adhésion à l'ordre de SNUipp 46  
A renvoyer avec le bulletin d'adhésion à :  
SNUipp, 80 rue des Jardiniers, 46000 - CAHORS.  
Possibilité de remettre le tout à un militant de votre connaissance.  
Remboursement fractionné en 6 fois :  
Si vous choisissez le prélèvement automatique, remettez le verso de la feuille sans si vous avez déjà opté par cette formule en 2014/2015

Contacts :  
Tél : 05.65.22.12.79  
80, rue des jardiniers  
46000 - Cahors  
[snu46@snuipp.fr](mailto:snu46@snuipp.fr)

CE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE SERA RECONDUIT SI VOUS NE LE SOLICITEZ PAS, SIGNALEZ-LE A LA SECTION

### Vous avez choisi la formule par prélèvement automatique.

Nombre de prélèvements : 6 (15 octobre ; 15 novembre ; 15 décembre ; 15 janvier ; 15 février ; 15 mars)  
Montant de chaque prélèvement : 1/6 de votre cotisation.  
Joignez un RIB ou un RIP. (1)  
Remplissez l'autorisation ci-dessous. (1)  
Renvoyez le tout, accompagné du bulletin d'adhésion (au recto), à la section.

N° NATIONAL EMETTEUR  
425354

NOM et ADRESSE du CREANCIER  
SNUipp 46  
80, rue des jardiniers  
46000 - CAHORS

**Autorisation de prélèvement**  
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter.

Banque \_\_\_\_\_  
Et \_\_\_\_\_  
Agence \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Compte \_\_\_\_\_

### COMPTE à DEBITER

Établissement \_\_\_\_\_ guichet \_\_\_\_\_  
N° de Compte \_\_\_\_\_ RIB \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_



## ► Le remaillage des écoles dans le LOT : suite...



### **Le comité de pilotage sur le maillage des écoles du Lot s'est réuni le mardi 9 juin à Cahors :**

Contrairement à juillet 2014 les convoqués avaient répondu présents, conscients de l'importance de la réunion.

Le DASEN dirigeait les débats et a fait une présentation du sujet, toujours la même. Si nous ne faisons rien nous allons dans le mur, il faut remailler sous peine de le faire contraints et forcés. Il a tenu à rappeler qu'une organisation syndicale avait divulgué les documents de réorganisation à la rentrée.

Nous répondrons que si nous ne l'avions pas fait, de concertation comme annoncée, il n'y en aurait pas eu. Les citoyens, tous les élus, ont pu savoir ce qui se préparait dans le département.

Et c'est bien grâce à cela qu'un collectif a pu se constituer et proposer des amendements au fameux « protocole ». Sans cela, le débat aurait été confisqué comme bien souvent.

Le DASEN répète que les postes « économisés » dans le cadre du remaillage seront reversés au dispositif « plus de maîtres que de classes » (enseignant surnuméraire dans une école). Pour la rentrée prochaine, cela concerne 1 voire 2 postes sur le département (vu le solde de la carte scolaire à -7, comment faire ?). Et les écoles doivent candidater, accepter d'être mises en concurrence, pour obtenir un hypothétique poste !

La matinée a consisté à passer en revue les situations de RPI étant à l'étude, circonscription par circonscription, 25 situations.

Le DASEN a évoqué tous les chiffres en sa possession RPI par RPI en insistant bien sur les données allant dans le sens de sa réforme. Certains maires concernés étaient présents et ont pu faire valoir leur point de vue. Les plus inquiets étant ceux qui avaient investi dans leur école (rénovation, numérique...). Il faut prendre en compte aussi le désengagement de l'Etat avec la

baisse des dotations...

Les situations évoquées ne sont pas précises et encore à l'étude. Pour certains RPI, plusieurs solutions sont envisageables.

De nombreuses situations semblent irréalistes : comment investir dans de nouvelles écoles ? Où trouver la place pour regrouper tout le monde ? Quid des distances entre les écoles à effectuer quotidiennement par les élèves ?

Le plus surprenant : l'administration a même évoqué le cas d'un RPI en augmentation d'effectif où, pour elle, il faut également restructurer, fermer des écoles !

L'administration ignore les bons résultats des élèves lotois, ne s'intéresse pas aux études montrant souvent l'intérêt des classes multi niveaux pour ne se focaliser que sur des effectifs par classe soit disant trop faibles (!), pour elle, il faut s'aligner par le haut sur les autres départements de l'académie, quitte à mettre en exergue les seuls chiffres les plus enclins à justifier cette réforme...

Mais pourquoi ne pas conserver ces écoles qui fonctionnent souvent très bien ? Pourquoi ne pas former les enseignants spécifiquement pour l'école rurale et ses atouts ? Pourquoi ne pas créer des ressources pour RPI ? Pourquoi ne pas prendre en compte les bons résultats scolaires, la faible conflictualité ?

**Le DASEN semble vouloir mener cette restructuration à tout prix.**

**Nous persistons à dire qu'il s'agit là d'une erreur, et nous ne pensons pas que cela dégagera des moyens en postes réutilisés dans le Lot comme il le prétend.**

## ► Accès à la hors classe

28 collègues sont promus à la Hors classe au 1er septembre 2015 : le taux est passé à 4,5 % cette année.

Bourdet Jean-Michel  
Bourdet-Charrazac Catherine  
Brugel Pascale  
Calvo Xavier  
Caminada Marie-Françoise  
Claudel Catherine  
Courtille Sylvie  
Da Costa Marie Christine  
Dedenon Nathalie  
Debaye Rémi  
Dubuc Cécile  
Durrens Michèle  
Escudier Laurent  
Helle-Forget Annie  
Hontarrede Annie  
Jacquet-Debitus Annick  
Miquel Christine  
Montagnan Christine  
Moulin Danièle  
Mourgues Martine  
Nayraguet Claude  
Ribeyron anne  
Rodolose Patricia  
Romancan Patrick  
Sanchez Philippe  
Sudrie Brigitte  
Szczepanski Claudie  
Vivent Claude

## Carrière



Le barème est constitué de l'échelon x 2 + note + 1 pt pour direction

**Barème du dernier promu : 41**

Le SNUipp-FSU aurait préféré un dégel du point d'indice plutôt qu'un relèvement du quota de la hors classe, qui aurait profité à tous. Donc cette année nous sommes passés à 4% de promus.

A l'intérieur de la hors classe, la promotion est automatique, du 5ème au 7ème échelon.

Les collègues conservent leur ancienneté dans l'échelon lorsqu'ils passent à la hors classe.

### ► Liste aptitude PE :



Une seule personne a été intégrée au corps des PE :  
Véronique Ravallec

Le Lot tentera d'obtenir une intégration supplémentaire. Nathalie Aubrit pourrait bénéficier de cette mesure.

### ► INEAT / EXEAT



**Les collègues ci-dessous partent du Lot : souhaitons leur bon vent !**

ALBA Isabelle (Dir Bagnac / Célé) ; BONNEVILLE Anne (Adj. Montfaucon) ; GOUTEL Marion (Adj Elem Puy l'Evêque) ; ROBLES Sabine (les 4 routes)



## ► Retour sur l'année 2014-2015



Mise en place des nouveaux rythmes pour tous : qui pourra dire que c'est un succès à part l'administration ? La fatigue des enfants et enseignants en fin de semaine, la gratuité des activités périscolaires remise en cause, les changements d'horaires impulsés par les collectivités, diminution du temps de présence des atsem sur le temps scolaire... Les parents ne différencient pas le temps périscolaire du temps scolaire et se plaignent régulièrement de dysfonctionnement hors temps scolaire auprès des enseignants.

Clairement, avec cette réforme, les conditions de travail des collègues ont été dégradées.

**CHSCT** : L'administration a repoussé la cession de juin sur cette question alors que les résultats de l'enquête montre que la grande majorité des collègues a une opinion négative. : 75 % d'insatisfaits !

**Le projet de restructuration du réseau d'écoles du Lot** : un travail de longue haleine que le DASEN met en place et dont le but est de supprimer les petites écoles de proximité.

Cela a clairement été le cas lors de la carte scolaire du printemps (retardée à cause des élections), les écoles à une classe étant particulièrement visées.

Grâce à l'action du SNUipp-FSU 46 et des parents d'élèves, certaines ont été ou pourront être sauvées. Mais pour 2016, il est clair que la ligne sera la même et qu'il faudra la participation de tous pour s'opposer aux nouvelles restructurations qui créeront inévitablement de grandes zones blanches sans écoles dans notre département, et surchargera les écoles existantes !

**Le projet de révision de la grille de notation** : un projet que le SNUipp-FSU 46 a toujours combattu qui impliquait une baisse de la note pour tous les collègues. Du jamais vu jusqu'ici dans l'hexagone ! Un projet fortement repoussé suite à la consultation des adhérents et des remontées des collègues (courriels, téléphones, visites d'écoles...). Une inégalité scandaleuse, les échelons 10 et 11 n'auraient pas été concernés...

Suite à la dernière CAPD, il semblerait que ce projet soit mis de côté. A oublier, vite !

**Gestion humaine** : au déclassé salarial s'ajoute le manque de reconnaissance, voire de confiance, pour les collègues. Certains élus ont eu une impression de pouvoir renforcé sur les écoles depuis la mise en place des nouveaux rythmes. Nous sommes des professionnels consciencieux et la confiance ne doit pas être seulement en paroles.

**Le SNUipp-FSU sera à nouveau présent à vos côtés cette année pour continuer à s'opposer aux mesures de rigueur, proposer des alternatives aux réformes purement comptables, réfléchir à une école bienveillante pour tous ses acteurs.**

**AVEC VOUS,  
ON L'OUVRE!**



Le SNUipp-FSU  
vous ouvre la voix.



### ► PES

## La formation



**L'année scolaire 2015-2016 verra une cohorte de 20 PES.** Le département ne devait pas avoir de stagiaire mais suite à une rallonge budgétaire, les départements dépourvus de PES (09, 46 et 65) se sont vus chacun attribuer 20 PES. D'où le retard pour la seconde phase. Ces stagiaires seront affectés sur le 31 à la rentrée 2016.

### La liste des affectations à 50 % :

Cahors antenne ESPE Chapou Mater  
Cahors L. Bénac Elem.  
Arcambal Mater  
St Pierre Lafeuille Mater  
Catus Mater  
Montcuq (en surnombre)  
Castelfranc Elem  
Sérignac Elem  
Prayssac Mater

Puy l'Evêque Elem Dech Dir  
Soturac Elem  
Figeac J. Chapou Elem anglais  
Saint Céré Elem Dech Dir  
Lacapelle Marival Mater  
Assier Elem Oc  
Labastide Murat Elem Dech Dir et PEMF  
Souillac Mater  
Payrac Elem  
Concorès Elem  
Gramat Cl. Brouqui Elem